

Compagnie: Hiscox SA est une entreprise d'assurance agréée au Grand-Duché de Luxembourg sous le contrôle du Commissariat aux Assurances (CAA) et qui exerce ses activités d'assurance en Belgique via sa succursale belge sous le régime de la liberté d'établissement (Banque Nationale de Belgique (BNB): 3099

Produit: Assurance Cyber "CyberClear by Hiscox"

Ce document d'information vous présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques et **n'est pas exhaustif**. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation contractuelle et précontractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il?

CyberClear by Hiscox assure votre entreprise entre autres contre les conséquences liées au piratage informatique, la perte de données, le vol de données et les attaques cybernétiques



Qu'est-ce qui est assuré?

- ✓ **Les demandes en réparation de tiers (« third-party ») consistent en:**
 - ✓ Responsabilité protection des données à caractère personnel
 - ✓ Violation du droit au respect à la vie privée
 - ✓ Violation d'une législation relative à la protection de la vie privée
 - ✓ Violation du secret professionnel
 - ✓ Concurrence déloyale personnelle
 - ✓ Mesures de surveillance imposées
 - ✓ Sécurité insuffisante du réseau
 - ✓ Préjudices corporels
 - ✓ Responsabilité cybernétique et/ou multimédia
- ✓ **Domage subi par vous ("first-party")**
 - ✓ Violation de données: coûts d'enquêtes criminalistiques (numériques) par des experts indépendants, frais liés aux notifications de la violation (obligation de notifier), frais de surveillance des crédits / protection de l'identité, frais de gestion des crises et des relations publiques.
 - ✓ Perte d'exploitation (Business interruption)
 - ✓ Piratage informatique
 - ✓ Extorsion cybernétique
 - ✓ Frais d'appel supplémentaires lors d'un piratage du système téléphonique
 - ✓ Perte d'argent sur un compte
- ✓ **Service propre après une attaque cybernétique**
Tous les frais raisonnables et nécessaires des:
 - ✓ Spécialistes en sécurité pour leurs conseils et fourniture de prestations d'urgence en IT
 - ✓ Consultants de crise
 - ✓ Consultants de première aide pour la prestation de services juridiques



Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- ✗ Les frais de défense lorsque ceux-ci ne sont pas couverts et que l'assureur ne les a pas approuvés à l'avance ou qu'ils dépassent le montant maximum assuré
- ✗ Amendes, astreintes ou sanctions similaires
- ✗ Aucune indemnisation pour les réclamations ou dommages liés à:
 - ✗ brevets
 - ✗ dol
 - ✗ exécution d'enquêtes gouvernementales
 - ✗ titres de valeur et engagements financiers
- ✗ Assuré versus assuré
- ✗ Jeux de hasard
- ✗ Circonstances et demandes en réparation connues
- ✗ Guerre
- ✗ Atome
- ✗ Interruption et dysfonctionnement de service
- ✗ Responsabilité contractuelle
- ✗ Responsabilité du fait des produits et responsabilité professionnelle
- ✗ Extorsion cybernétique:
 - ✗ vol de la rançon sous la menace imminente de violence
 - ✗ donner la rançon
 - ✗ actes frauduleux ou criminels
- ✗ Données (personnelles) USA sauf si une couverture a été convenue pour cela



Y a-t-il des restrictions à la couverture?

- ! L'indemnisation par sinistre et / ou par dommage propre, y compris les frais de défense et de secours, est déterminée dans les conditions spéciales et est réduite par la franchise d'application Assistance psychologique : 1.000 EUR
- ! *Frais d'appel supplémentaires lors d'un piratage central téléphonique*
- ! Frais d'appel supplémentaires lors d'un piratage centrale téléphonique: limités à 50.000 EUR avec une franchise de 1.250 EUR
- ! Perte d'argent sur un compte: limitée à 50.000 EUR avec une franchise de 500 EUR
- ! Service propre après une attaque cybernétique: limité à 15.000 EUR sans franchise



Où suis-je couvert(e)?

Activités réalisées dans la zone de couverture spécifiée dans les conditions spéciales. Les données (personnelles) d'un citoyen / résident des États-Unis ou confidentielles ou les informations sur les sociétés établies aux États-Unis ne sont pas couvertes, à moins que l'assureur et le preneur d'assurance n'en aient convenu



Quelles sont mes obligations?

- Lorsque vous souscrivez une police, un renouvellement ou une modification de votre police, vous devez indiquer le risque et les modifications à apporter à la situation existante, ainsi que répondre aux questions qui vous sont posées avec soin, honnêteté et diligence.
- Vous devez prendre toutes les précautions raisonnables pour prévenir et / ou limiter les pertes ou les dommages.
- Vous devez informer votre assureur dès que vous avez connaissance d'un événement susceptible de donner lieu à une demande d'indemnisation.
- Si vous introduisez une demande d'indemnisation, vous devez soumettre tous les documents et autres preuves nécessaires pour traiter votre demande. Vous devez également respecter la procédure de notification telle que définie dans la police.
- Payer la prime.



Quand et comment effectuer les paiements?

- Vous payez le montant indiqué sur l'avis de paiement que vous recevez de notre part ou de votre courtier.
- Le paiement doit avoir eu lieu au plus tard à la date d'échéance de la prime.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

- La couverture prend effet le jour du premier paiement de prime.
- La couverture a une durée d'un an renouvelée tacitement.



Comment puis-je résilier le contrat?

- Vous avez le droit de résilier la police avec effet immédiat dans les quatorze jours de la prise d'effet de la garantie.
- Vous pouvez résilier le contrat à l'échéance annuelle, par lettre recommandée, par exploit d'huissier ou par remise d'une lettre contre récépissé, moyennant un préavis d'un mois avant la date d'échéance.